

# La CNIL accompagne le projet interdisciplinaire sur la protection des données personnelles (iPoP)

09 janvier 2023

---

Piloté par l’Inria, le projet iPoP fait partie des 7 projets retenus dans le cadre du PEPR (programme et équipements prioritaires de recherche) portant sur la cybersécurité lancé en octobre 2022. La CNIL y contribuera activement en apportant son expertise sur les thématiques liées à la vie privée.

## Répondre à l’évolution des menaces sur la sécurité informatique

L’utilisation des données personnelles par de nouveaux services numériques dans tous types de secteurs s’accompagne d’une **évolution des menaces en matière de sécurité informatique**. En réponse, le gouvernement a souhaité faire de la sécurité des données personnelles l’un des enjeux de la stratégie nationale du programme France Relance, dans le cadre du programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR).

Le **projet iPoP**, financé par le quatrième programme d’investissements d’avenir (PIA4) du plan France Relance, est l’un des 7 premiers projets ciblés. À visée interdisciplinaire, il inclut des organismes de recherche en informatique, en sciences humaines et sociales et en droit : CNRS, EDHEC, INSA (centres du Val de Loire et de Lyon), Inria, Universités de Grenoble Alpes, de Lille, Rennes 1, et de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Il a pour objectif de **concevoir des approches innovantes pour la protection des données adaptées aux usages et aux risques émergents, en cohérence avec le droit sur la protection des données**. Sur la base de productions passées et de nouvelles publications financées en partie par le projet, les équipes contribueront à l’avancée de la recherche sur plusieurs thématiques :

- les nouvelles formes de collecte d’informations personnelles et leurs risques pour la vie privée ;
- l’apprentissage automatique et vie privée ;
- la conception et l’évaluation des techniques d’anonymisation et de réidentification des données ;
- les systèmes personnels et sécurisés de gestion des données ;
- la confidentialité différentielle (technique permettant de limiter les risques d’identification des personnes) ;
- les questions juridiques, sociétales et éthiques liées aux nouvelles techniques d’IA.

## Une expertise multidisciplinaire de la CNIL pour contribuer aux travaux

La CNIL, dont l’une des missions est de se tenir informée de l’évolution des technologies de l’information, **suivra ces projets et contribuera à leur avancée par son expertise juridique et technique** en tant que partenaire non financé.

Ses travaux sur les sujets de [l’anonymisation](#), des [techniques de collecte sur smartphone](#), ou encore concernant [l’intelligence artificielle](#), ainsi que sa connaissance des pratiques des acteurs publics et privés permettront d’alimenter les réflexions des partenaires du projet.

Par ailleurs, **la CNIL participera à l’expérimentation des outils développés dans le cadre du projet et qui pourraient l’aider dans l’exercice de ses missions**. Avec ce projet, la CNIL réaffirme sa volonté de rester **au contact des écosystèmes de recherche sur la protection de la vie privée**.

Texte reference

## Pour approfondir

- > [Les sept projets relatifs à la cybersécurité sélectionnés - CNRS](#)
- > [IPoP - Interdisciplinary Project on Privacy – Inria](#)